

Exonération /annulation des frais SUISA pour le Carnaval 2020

Chers amis carnavalesques,

Nous regrettons les mesures prises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), respectivement des différents cantons, par rapport à l'organisation du Carnaval liés à la propagation du COVID 19 (coronavirus). Nous savons et ressentons avec vous, la tristesse de ne pas pouvoir vivre les plus beaux jours de l'année.

Du fait que notre contrat global, pour les événements selon le tarif GT Hb, a été conclu pour une période de 5 ans consécutives, nous avons pris contact avec SUISA.

Accord avec SUISA:

La **SUISA accepte de renoncer aux taxes** pour les manifestations annulées pour la période du 1.1.2020 au 31.12.2020 à la suite des **mesures prises par le OFSP par rapport à la propagation du virus COVID**. Pour notre part, ces frais seraient mis en compte avec la facture annuelle en octobre / novembre 2020.

Conditions d'exonération des cotisations:

Nos **sociétés membres doivent s'annoncer par écrit** auprès du HEFARI Fasnachtsverband Schweiz, Secrétariat, Bahnhofstrasse 61, 9450 Altstätten SG, **dans les 20 jours suivant l'annulation** de la manifestation.

Exigences :

- **Nom / adresse / personne responsable de la société**
- **Le numéro de membre** *(peut être vu sur la facture)*
- **Manifestation concernée** *avec la liste de toutes les dates*
- **Confirmation de la ville / de l'autorité locale sur la raison de l'annulation** *(original)*
- **Copie du calcul SUISA 2019** *(reçue avec la facture)*

D'avance nous vous remercions de nous fournir toutes les données (document) nécessaires pour l'annulation de frais et de ce fait ne pas nous compliquer la tâche.

Avec cette mesure, nous pensons réduire les dépenses financières pour vous. Nous avons l'espoir que notre virus du carnaval éliminera tous les virus existants et nous sommes déjà impatients de réussir le Carnaval 2021.

Avec nos meilleures salutations

HEFARI
Fédération carnavalesque Suisse

Président et secrétariat